



## Convention relative à la compétition nationale 2026-2027

Entre

Basketball Belgium asbl, représentée par Monsieur Jean-Pierre Delchef, Président et Stefan Garaleas, Secrétaire-général ;

et

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_, et Monsieur/Madame \_\_\_\_\_, tous deux

signataires du club \_\_\_\_\_ avec matricule \_\_\_\_\_ et donc

mandatés pour engager le club en vertu de l'article AD 63 (BVL) et PA 77 (AWBB) d'autre part,

il est convenu que le document « livre de compétition 2026-2027 » en ce compris ses annexes sera le seul document de compétition pour les compétitions nationales de la saison 2026-2027 et ce, toutefois, à l'exclusion des rencontres que la PBL (Pro Basketball League) organisera.

Les deux parties déclarent accepter toutes les dispositions du livre de compétition et s'engagent à les exécuter et /ou les respecter.

En outre, le club prend acte qu'il doit s'inscrire pour la compétition 2027-2028 au plus tard pour le 5 mai 2027 et que pour son inscription soit valable, il devra répondre aux conditions de licence.

Pour le **club**: \_\_\_\_\_

Matricule: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Pour **Basketball Belgium**

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: Stefan Garaleas

Fonction: Secrétaire-général

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: Jean-Pierre Delchef

Fonction: Président